



FICHE SITE
site inscrit
27 000 150

LES FALAISES DE L'ANDELLE ET DE LA SEINE

Liste des communes concernées : AMFREVILLE-LES-CHAMPS, AMFREVILLE-SOUS-LES-MONTS, ANDE, CONNELLES, DAUBEUF-PRES-VATTEVILLE, DOUVILLE-SUR-ANDELLE, FLIPOU, FONTAINE-BELLENGER, HERQUEVILLE, HEUDEBOUVILLE, MUIDS, PITRES, PONT-SAINT-PIERRE, PORTE-JOIE, POSES, ROMILLY-SUR-ANDELLE, SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY, TOURNEDOS-SUR-SEINE, VAL-DE-REUIL, VATTEVILLE, VENABLES, VIRONVAY

Superficie : 3940,89 ha

Arrêté d'inscription du 26/10/1981 : est inscrit l'ensemble formé sur les communes d'Amfreville-les-Champs, Amfreville-sous-les-Monts, Andé, Connelles, Dauboeuf-près-Vatteville, Flipou, Herqueville, Heudebouville, Pîtres, Pont-Saint-Pierre, Portejoie, Poses, Romilly-sur-Andelle, Saint-Pierre-de-Vauvray, Tournedos-sur-Seine, Vatteville, l'ensemble urbain du Vaudreuil, Venables, Vironvay par les falaises de l'Andelle et de la seine de Venables à Pont-Saint-Pierre et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre en prenant comme point de départ l'intersection du chemin rural dit de la Petite Rue avec le chemin vicinal n° 34 de l'Ormais à Villers-sur-le-Roulé, sur la commune de Venables :

Commune de Venables :

Au sud : chemin rural dit de la Petite Rue, chemin vicinal n° 122, Chemin départemental n° 135 vers l'est.

Commune d'Heudebouville :

Au sud : chemin départemental n° 135 vers l'ouest, chemin vicinal n° 49 vers l'ouest.

A l'ouest : route nationale n° 13 bis vers le nord.

Commune de Vironvay :

A l'ouest : route nationale n° 13 bis vers le nord.

Commune de Saint-Pierre-du-Vauvray :

A l'ouest : route nationale n° 13 bis vers le nord.

A l'est : chemin rural n° 18 vers le nord, chemin vicinal n° 12 vers le nord puis l'est, chemin rural n° 3 jusqu'à la Seine.

Ensemble urbain du Vaudreuil :

Rive gauche de la Seine, chemin départemental n° 110 vers le nord.

Commune de Portej-joie :

A l'ouest : chemin départemental n° 110 vers le nord.

Ensemble urbain du Vaudreuil :

Chemin départemental n° 110 vers le nord.

Commune de Tournedos-sur-Seine :

A l'est : chemin départemental n° 110 vers le nord.

Ensemble urbain du Vaudreuil :

Chemin départementale n° 110 vers le nord.

Commune de Poses :

A l'est : chemin départemental n° 110 vers le nord, chemin rural n° 6 dit Chemin du Port jusqu'à la Seine, de là une ligne fictive jusqu'à la pointe de l'île Freneuse.

Commune d'Amfreville-sous-les-Monts :

Pointe de l'île Freneuse, barrage jusqu'à la rive droite de la Seine, chemin rural n° 24 vers l'ouest.

Commune de Pîtres :

A l'est : chemin vicinal ordinaire n° 6 vers le nord, rivière Andelle.

Commune de Romilly-sur-Andelle :

Rivière Andelle (bras nord).

Commune de Pont-Saint-Pierre :

Rivière Andelle (bras nord).

A l'est : limite des communes de Pont-Saint-Pierre et de Douville-sur-Andelle, chemin départemental n° 126 vers le sud.

Commune de Flipou :

A l'est : chemin départemental n° 126 vers le sud.

Commune d'Amfreville-les-Champs :

Chemin départemental n° 126 vers le sud, chemin départemental n° 20 vers l'ouest.

Commune de Flipou :

Au sud : chemin départemental n° 20 vers l'ouest.

Commune d'Amfreville-sous-les-Monts :

A l'est : chemin départemental n° 20 vers l'ouest, chemin vicinal n° 58 vers le sud, chemin vicinal n° 108 vers le sud.

Commune de Vatteville :

A l'est : chemin vicinal n° 4 vers le sud, chemin départemental n° 11 vers le sud.

Commune de Dauboeuf :

A l'est : chemin départemental n° 11 vers le sud.

Commune de Connelles :

Totalité de la commune.

Commune d'Herqueville :

Chemin départemental n° 11 vers le sud.

Commune d'Andé :

Chemin départemental n° 11 vers le sud.

Commune de St Pierre-du-Vauvray :

A l'est : limite des communes de Saint-Pierre-du-Vauvray et d'Andé.

Au sud : limite des communes de Saint-Pierre-du-Vauvray et de Vironvay.

Commune de Vironvay :

A l'est : rive gauche de la Seine, limite des communes de Vironvay et d'Heudebouville.

Commune d'Heudebouville :

Au nord-est : limite des communes d'Heudebouville et de Muids.

A l'est : limite des communes d'Heudebouville et de Venables.

Commune de Venables :

Au nord : chemin vicinal n° 34 jusqu'à son intersection avec le chemin rural dit de la Petite Rue (point de départ).

Sont exclues de ce périmètre d'inscription sur la section G2 du cadastre de la commune de Venables, les parcelles dont les numéros suivent : 717, 719, 721 à 726.